

# RÈGLEMENT



Le Championnat mondial Loop Station 2010 de BOSS est une compétition qui comprend une partie nationale et une partie internationale.

La ronde de qualification nationale et la finale nationale sont organisées par Roland Canada Ltd., dont le siège se trouve au 5480 Parkwood Way, Richmond, Colombie-Britannique, V6V 2M4.

## Ronde de qualification

- La période de qualification pour soumettre sa candidature est le **lundi 17 mai 2010** jusqu'au **vendredi 17 septembre 2010**.
- Les participants doivent résidents permanents au Canada et avoir 18 ans ou plus le **lundi 17 mai 2010**.
- Le championnat est ouvert aux musiciens amateurs et professionnels.
- Les candidats doivent remplir le formulaire d'inscription officiel Entrants qui se trouve en ligne à [www.roland.ca/loopstation](http://www.roland.ca/loopstation).
- En plus de remplir et de soumettre le formulaire officiel, les participants doivent soumettre une nouvelle vidéo d'un **solo de musique** enregistré spécialement pour le Championnat mondial Loop Station 2010 de BOSS.
- Les participants doivent utiliser une **station en boucle BOSS** pour leur morceau (modèles acceptables: RC-2, RC-20, RC-20XL et RC-50) et s'assurer de la **montrer durant toute la vidéo**.
- Les participants peuvent utiliser tout instrument ou matériel pour créer les boucles. Toutefois, il est totalement interdit d'utiliser du matériel déposé et résultera par la disqualification du candidat.
- Le chant est également autorisé.
- **Les compositions doivent être originales.**
- Le morceau doit commencer par une phrase claire et ne peut inclure des phrases ou des boucles pré enregistrées.
- Tous les éléments de la prestation vidéo, y compris, sans toutefois s'y limiter, la musique, les chansons, le son, les textes récités ou en voix off, les images fixes, les images vidéo et tout autre matériel audiovisuel doivent être entièrement originaux, créés et exécutés par le participant, ou être du domaine public. Toute utilisation d'un de ces éléments, s'il n'est ni original, ni du domaine public, entraîne la disqualification du participant.
- La vidéo doit être de **5 minutes maximum**.
- Les participants doivent dire leur nom au début de la vidéo.

## COMMENT S'INSCRIRE (YOUTUBE)

- Les participants doivent télécharger leur vidéo sur **YouTube** et envoyer le lien à l'adresse de courriel suivante : [contests@roland.ca](mailto:contests@roland.ca), accompagnée d'une copie numérisée du formulaire d'inscription dûment rempli (fichiers JPEG ou PDF seulement).
- Le titre de la vidéo participante sur YouTube doit débiter par : **[BOSS LOOP \_\_\_\_\_]**.
- La ligne objet du courriel doit respecter le format suivant :

« Nom de l'artiste – Inscription au concours »

**Par exemple :**

**Objet : Rico Loop – Inscription au concours**

- Les formulaires d'inscription numérisés doivent respecter le modèle de nom de fichier suivant :  
Formulaire d'inscription : « Nom de l'artiste – Formulaire d'inscription.jpg »  
**Par exemple :**  
**Rico Loop – Formulaire d'inscription.jpg**
- Pour être admissibles au concours, les vidéos et les formulaires d'inscription dûment remplis doivent être reçus au plus tard le **vendredi 17 septembre 2010 à 17 h, HNE**.
- Une seule vidéo par participant sera acceptée.
- Roland Canada n'est pas responsable des inscriptions tardives, perdues, endommagées ou dont la livraison est retardée par un problème ou une défaillance technique.

## Détermination des demi-finalistes

- Trois demi-finalistes seront choisis par des juges d'après les vidéos arrivées jusqu'à la fermeture de la ronde de qualification.
- Les participants seront évalués selon les critères suivants:
  - ◇ Interprétation musicale
  - ◇ Créativité/imagination/caractère unique
  - ◇ Compétence technique
  - ◇ Utilisation des fonctions de la Loop Station de la gamme RC
- Chaque catégorie recevra un pointage entre 1 et 10 pour un total de 40.
- Les participants aux trois meilleurs points seront les trois demi-finalistes.
- En cas d'égalité, les juges délibéreront pour départager les candidats et leur décision sera finale.
- Les trois demi-finalistes seront invités à concourir lors de la finale nationale qui se tiendra à Halifax en octobre 2010.
- Les demi-finalistes seront avisés par téléphone ou par courriel. Si un finaliste ne peut pas être rejoint avant le jeudi 30 septembre 2010 à 17 h, HNE, un autre demi-finaliste sera choisi.
- Les demi-finalistes doivent confirmer, dans les 48 heures suivant l'avis de leur sélection à titre de demi-finaliste, qu'ils sont en mesure de se rendre à Halifax, N.-E., pour participer à la finale nationale, ou à Los Angeles, Californie, pour participer à la finale internationale, le cas échéant.
- Dans l'éventualité où un demi-finaliste sélectionné ne pourrait se rendre à la finale nationale ou à la finale internationale, il sera retiré de cette compétition et le candidat suivant de la ronde de qualification se verra offrir la même place selon les mêmes conditions.

## finale nationale

- La finale nationale se tiendra à Halifax, N.-E., dans le cadre du festival Pop Explosion (19 au 23 octobre 2010).

# RÈGLEMENT



- Le transport et de l'aide à l'hébergement seront offerts aux demi-finalistes vivant à l'extérieur du Halifax métropolitain.
- Les demi-finalistes doivent jouer devant un public et des juges. La finale nationale sera un événement ouvert au public.
- Les demi-finalistes peuvent interpréter lors de la finale un morceau différent de celui de leur vidéo; toutefois, ils doivent fournir une nouvelle vidéo à Roland Canada d'ici le vendredi 8 octobre 2010.
- Les demi-finalistes doivent jouer avec une station en boucle BOSS **vide** lors de la finale. Il sera proposé un choix de 4 modèles : RC-2, RC-20, RC-20XL et RC-50.
- Les demi-finalistes pourront utiliser n'importe quel instrument et matériel pour créer leurs boucles. Toutefois, l'utilisation de matériel déposé est strictement interdite et résultera par la disqualification du candidat.
- Le chant est également autorisé.
- **Les compositions doivent être originales.**
- L'interprétation est uniquement en solo.
- Les interprétations doivent commencer par une phrase claire et ne peuvent pas inclure des phrases ou des boucles pré enregistrées.
- Les demi-finalistes doivent jouer lors de la finale nationale pendant **5 minutes maximum**.
- À la suite des interprétations des trois demi-finalistes, les juges délibéreront pour déterminer les gagnants de la première à la troisième place.
- L'interprétation des demi-finalistes sera évaluée selon les critères suivants:
  - ◇ Interprétation musicale
  - ◇ Créativité/imagination/caractère unique
  - ◇ Compétence technique
  - ◇ Utilisation des fonctions de la Loop Station de la gamme RC
- Chaque catégorie recevra un pointage entre 1 et 10 pour un total de 40.
- En cas d'égalité, les juges délibéreront pour départager les finalistes et leur décision sera finale.

## Prix de la finale nationale

**Grand prix** : coupon pour un produit BOSS/Roland de 1 000 \$

**Deuxième prix** : coupon pour un produit BOSS/Roland de 500\$

**Troisième prix** : coupon pour un produit BOSS/Roland de 300 \$

**Pas de substitution. Les prix ne peuvent être échangés pour leur valeur en argent ou combinés à une autre offre.**

## finale Internationale

- Le gagnant de la finale nationale remportera un voyage tous frais payés (transport et hébergement) pour participer à la finale internationale du Championnat mondial Loop Station 2010 de BOSS avec des candidats de d'autres pays.
- La finale internationale se tiendra dans le cadre du NAMM

Show à Los Angeles, Californie (13 au 16 janvier 2011).

- Le gagnant de la finale nationale recevra plus d'information sur la finale internationale.

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Les employés de Roland Canada, ainsi que leurs parents, frères et soeurs, époux, enfants et les personnes résidant chez un employé ne peuvent pas participer. De plus, les employés de compagnies associées, filiales, divisions, ainsi que les agences publicitaires embauchées par Roland Canada ne peuvent pas non plus participer.
- En participant au Championnat mondial Loop Station 2010 de BOSS, les candidats acceptent de donner à Roland Canada Ltd., ses associés, partenaires, filiales et représentants autorisés le droit d'utiliser dans le monde entier leur vidéo, leur nom, image ou voix sous forme photographique, audio, vidéo, numérique ou tout autre médium (les média). Ils reconnaissent aussi que les média restent en tout temps la seule propriété de Roland Canada. Ils acceptent aussi que les média peuvent être utilisées sans restriction By Roland Canada Ltd., ses compagnies associées, partenaires, filiales et représentants autorisés dans le monde entier pour un usage publicitaire et acceptent de ne recevoir aucune compensation pour l'utilisation ou non des média. Ils renoncent à tout droit d'inspection et d'approbation des média ou leur usage éventuel.
- Le participant déclare qu'il est titulaire de tous les droits relatifs à sa prestation, y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur sur l'enregistrement audio et vidéo et la prestation qu'ils contiennent, et, à ce titre, accorde à Roland Canada Ltée, ses affiliés, partenaires, filiales et représentants autorisés du monde entier une licence pour l'utilisation, la copie et toute autre forme de distribution de la prestation vidéo aux fins du présent concours ainsi qu'à des fins promotionnelles, avant et après le concours, pour une période maximale d'un an après la date de clôture du concours.
- L'utilisation non autorisée de la propriété intellectuelle de Roland Canada, y compris logos, conceptions, matériel publicitaire, pages web et représentations, sans permission écrite, est strictement interdite.
- Roland Canada peut, à sa discrétion, empêcher tout personne abusive de participer au championnat. Les formes d'abus incluent mais ne sont pas limitées à : truquer le processus de participation ou la gestion du championnat, agir en violation du règlement ou agir de façon intempestive et abusive. Toute prestation qui contient du contenu interdit ou inapproprié, comme peut le déterminer Roland Canada à son entière discrétion, est frappée de disqualification.
- Roland Canada se réserve le droit de disqualifier, sans prévenir le participant, tout candidat qui ne répond pas aux règles ci-incluses.

**Le règlement peut sans changer sans préavis. Roland Canada se réserve le droit de modifier ou d'annuler ce concours à n'importe quel moment sans préavis.**